RÉSOLUTION (UE) 2023/1851 DU PARLEMENT EUROPÉEN

du 10 mai 2023

contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT) pour l'exercice 2021

LE PARLEMENT EUROPÉEN,

— vu sa décision concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2021,

— vu l'article 100 et l'annexe V de son règlement intérieur,

— vu l'avis de la commission de la culture et de l'éducation,

— vu le rapport de la commission du contrôle budgétaire (A9-0104/2023),

A. considérant que, selon l'état de ses recettes et de ses dépenses ([1]), le budget définitif du Centre de traduction des organes de l'Union européenne (ci-après «le Centre») était de 53 031 743 EUR pour l'exercice 2021, en hausse de 13,30 % par rapport à 2020; que le budget du Centre provient à 89,88 % de contributions directes d'institutions, d'organes et d'organismes;

B. considérant que, dans son rapport sur les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2021 (ci-après le «rapport de la Cour»), la Cour des comptes (ci-après la «Cour») affirme avoir obtenu des assurances raisonnables que les comptes annuels du Centre sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières;

Gestion budgétaire et financière

1. relève avec préoccupation que les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2021 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement de l'exercice en cours de 83,54 %, ce qui représente une baisse de 6,45 % par rapport à 2020; constate que le taux d'exécution des crédits de paiement pour l'exercice en cours s'élevait à 76,51 %, soit une baisse de 6,86 % par rapport à 2020;

2. relève qu'en 2021, en raison d'événements exceptionnels, le Centre n'a pas appliqué le mécanisme de remboursement automatique de l'excédent budgétaire (1,1 million d'EUR) à ses clients; note que ce montant a été reporté à 2022;

Performance

3. prend acte de l'attention portée par le Centre aux retombées directes de ses activités; prend acte des indicateurs de performance clés en matière financière qui donnent une bonne indication des performances opérationnelles du Centre; reconnaît que les indicateurs de performance stratégiques clés offrent un éclairage multidirectionnel sur les performances du Centre, au-delà de ses réalisations; encourage le Centre à continuer de suivre ses performances sur ces deux plans que sont les retombées directes de ses activités et sa performance stratégique; relève qu'à compter de 2021, de multiples indicateurs de performance clés sont communiqués dans le domaine de la sécurité informatique et que le Centre continue d'affiner les modalités d'évaluation de la sécurité de ses systèmes informatiques;

4. constate qu'avec 367 264 pages, le nombre de pages de documents traduites, modifiées, contrôlées sur le plan rédactionnel et révisées a augmenté de 9,7 % par rapport à 2020 (322 443 pages); constate qu'en 2021, avec 274 706 pages, le nombre de pages traduites relatives aux marques de l'Union a connu une nouvelle baisse, qui est de 8,5 % par rapport à 2020 (300 348 pages); constate qu'en ce qui concerne les marques de l'Union, le nombre de pages traduites enregistre une tendance marquée à la baisse; constate qu'avec un total de 641 970 pages traduites en 2021, le volume réel est resté relativement stable par rapport à 2020 (635 269 pages);

([1]) JO C 141 du 29.3.2022, p. 57.

5. prend acte des efforts du Centre visant à sensibiliser à l'importance du multilinguisme dans le cadre des activités des agences et à favoriser la communication multilingue afin de se rapprocher des citoyens de l'Union, et encourage le Centre à intensifier encore ses efforts; attend avec intérêt les premiers résultats du projet pilote lancé en 2021, qui consiste à analyser les pratiques multilingues actuelles des agences afin de concevoir une «boîte à outils du multilinguisme» et d'élaborer des orientations communes pour la politique linguistique des agences; invite l'ensemble des institutions et des organes de l'Union à accorder la même priorité à toutes les langues de l'Union;

6. note que, dans le contexte des problèmes récurrents liés à la qualité des traductions produites par des prestataires externes de services linguistiques, le Centre a mis en place un système d'évaluation de la qualité des traductions externalisées et d'amélioration des traductions qui présentent des faiblesses; se félicite que le Centre ait élaboré des lignes directrices spécifiques sur ses attentes en matière de qualité, qu'il ait fourni des tutoriels aux prestataires externes pour résoudre les problèmes récurrents et qu'il ait pris des mesures strictes à l'encontre de contractants dont les documents ont été jugés insatisfaisants à plusieurs reprises, ce qui a conduit, dans certains cas, à la résiliation de contrats-cadres;

7. constate avec appréciation que, pour parvenir à des gains d'efficacité, la stratégie du Centre comprend une révision complète de sa façon de travailler, la modernisation de certains de ses outils stratégiques, la mise en œuvre de mesures d'efficacité économique dans son modèle d'entreprise, des informations plus précises sur le coût réel des produits du Centre ainsi que l'amélioration constante de son outil de gestion des flux de travail (eCdT); invite le Centre à poursuivre le développement de ses synergies et à élargir la coopération et l'échange de bonnes pratiques avec les autres agences de l'Union afin d'améliorer l'efficience dans des domaines tels que les ressources humaines, la gestion immobilière, les services informatiques et la sécurité;

8. se félicite de la collaboration active du Centre avec d'autres agences de l'Union; félicite la Commission d'avoir particulièrement veillé à ce que, conformément aux actes fondateurs des agences et organes de l'Union, le Centre fournisse les services de traduction nécessaires au fonctionnement de ces agences et organes de l'Union, qui utilisent pleinement les services linguistiques du Centre;

9. félicite le Centre pour les nouveaux services qu'il a mis en place en 2021, tels que le service de post-édition légère, le service Paste'n Go pour la traduction plus rapide de textes courts et des moteurs de traduction automatique sur mesure dans plusieurs domaines; prend acte du déploiement de six nouvelles versions de la base de données terminologique interinstitutionnelle IATE ainsi que des projets pilotes menés avec l'*Observatoire européen des drogues et des toxicomanies*, la Cour et la direction générale de la traduction de la Commission; prend également acte de la collaboration fructueuse entre le Centre et le *Parquet européen* sur divers projets;

10. se félicite de l'introduction, en 2021, sur la base de la mise en œuvre du plan de transformation 2019-2020 du Centre, d'une approche de la qualité davantage axée sur le client, qui permet aux clients de choisir parmi une gamme de services de traduction, allant de traductions révisées en profondeur jusqu'à un service entièrement automatisé, offrant ainsi aux clients de nouvelles possibilités d'optimisation de leur budget de traduction; relève que l'enquête de satisfaction des clients réalisée en 2021 a montré que les clients étaient globalement satisfaits de la gamme et de la qualité des services offerts par le Centre;

Politique du personnel

11. relève qu'au 31 décembre 2021, 95,33 % des postes du tableau des effectifs étaient pourvus, avec 47 fonctionnaires et 137 agents temporaires engagés sur les 51 fonctionnaires et 142 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (193 postes autorisés, tout comme en 2019); note que, de surcroît, 24 agents contractuels travaillaient pour le Centre en 2021 (le nombre de postes autorisés étant de 28);

12. prend acte de la ventilation par sexe du Centre pour 2021, avec une femme occupant un poste d'encadrement supérieur, 32 hommes (62 %) et 24 femmes (38 %) au sein du conseil d'administration, et 82 hommes (39 %) et 126 femmes (61 %) sur l'ensemble du personnel; relève que les hommes sont sous-représentés dans l'ensemble du personnel du Centre; demande au Centre de s'efforcer de parvenir à l'équilibre hommes-femmes au sein de son personnel et de son conseil d'administration; souligne qu'il importe de respecter l'équilibre géographique et de garantir que tous les États membres sont représentés proportionnellement afin de disposer d'une représentation appropriée de leurs ressortissants;

13. déplore le nombre élevé de membres du conseil d'administration, qui ne facilite pas la prise de décision ni la simplification de l'administration;

14. note que le Centre dispose d'une politique comportant une procédure formelle et informelle relative au harcèlement moral et sexuel et que des personnes de confiance sont chargées de la procédure informelle; salue le fait qu'en 2021, le Centre ait rejoint la task-force du réseau des agences de l'Union sur le recours aux personnes de confiance; relève que, d'après la réponse du Centre, aucun cas de harcèlement n'a été signalé en 2021;

15. note que le Centre a mis en place une politique de ressources humaines portant sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, l'évolution de carrière, le télétravail et l'intégration des personnes handicapées et que le taux de rotation du personnel en 2021 était de 2,72 %;

Passation des marchés publics

16. prend acte avec préoccupation de l'observation de la Cour portant sur la faiblesse des procédures du Centre relatives à la passation des marchés publics en 2021, dans le cadre desquelles des contrats ont été signés en ayant recours à une procédure négociée sans publication préalable d'un avis de marché; prend acte de la conclusion de la Cour indiquant que ces contrats, pour lesquels des paiements d'un montant de 108 200 EUR ont été effectués, sont irréguliers; invite le Centre à informer l'autorité de décharge des actions prises pour éviter ce type d'irrégularités à l'avenir;

17. salue le fait que le Centre ait pleinement adopté les procédures de passation des marchés en ligne en 2021; rappelle que, dans le cadre de toute procédure de passation de marché, il est important de garantir une concurrence loyale entre les soumissionnaires et de permettre de fournir des biens et services au meilleur prix tout en respectant les principes de transparence, de proportionnalité, d'égalité de traitement et de non-discrimination; demande qu'il soit recouru aux outils informatiques de passation de marchés en ligne mis au point par la Commission; demande de clarifier la mise à jour des procédures et modèles dans les lignes directrices pour la passation de marchés publics; prend acte avec inquiétude de l'observation de la Cour concernant les faiblesses dans le domaine des marchés publics qui sont en hausse et restent la principale source de paiements irréguliers dans la plupart des agences;

Prévention et gestion des conflits d'intérêts et transparence

18. relève que, d'après les suites données par le Centre à la résolution de décharge de 2020, son site internet a migré sur Drupal, où un champ pour le CV a été ajouté pour chaque membre du conseil d'administration; prend acte de la réponse du Centre, qui indique qu'en raison de la taille de son conseil d'administration, il cherche une solution permettant aux membres de celui-ci de charger et d'actualiser eux-mêmes leurs déclarations d'intérêts et leurs CV; invite le Centre à informer l'autorité de décharge des progrès réalisés à cet égard jusqu'à ce que les CV de tous membres du conseil d'administration soient publiés;

19. salue le fait que le Centre exige de tout membre du personnel qui participe à l'évaluation de candidats lors d'une procédure de sélection ou à l'évaluation d'un appel d'offres qu'il signe une déclaration de conflit d'intérêts; relève que la déclaration d'intérêts de la directrice est publiée sur le site internet du Centre; relève par ailleurs qu'aucun cas de conflit d'intérêts ou de dénonciation de dysfonctionnements n'a été signalé en 2021 et qu'aucune affaire s'y rapportant n'a été ouverte;

20. salue les nouvelles décisions adoptées le 25 juin 2022 relatives à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts concernant les membres du personnel; encourage le Centre à définir son propre code de conduite; insiste sur la nécessité de mettre en place des règles plus systématiques en matière de transparence, d'incompatibilités, de conflits d'intérêts, de lobbying illégal et de pantouflage; invite le Centre à renforcer ses mécanismes de contrôle interne, y compris par la mise en place d'un mécanisme interne de lutte contre la corruption;

Contrôle interne

21. prend acte de l'évaluation du système de contrôle interne du Centre et de la constatation de son conseil d'administration selon laquelle les examens de suivi réalisés n'ont révélé aucun cas de contrôle insuffisant ou inefficace susceptible d'induire des risques majeurs pour le Centre, et se félicite que les examens aient été réalisés sur la base des 17 principes associés aux cinq composantes de son cadre de contrôle interne; se félicite de la conclusion du Centre selon laquelle ses systèmes de contrôle sont dans l'ensemble pleinement efficaces, des améliorations restant nécessaires pour renforcer davantage la résilience du Centre;

22. relève que le Centre indique avoir mené à bien en 2021 toutes les actions de son plan d'action de lutte contre la fraude 2019-2020 qu'il restait à mettre en œuvre et qu'il a actualisé ses processus de détection et de signalement des cas de fraude;

23. prend acte avec préoccupation des faiblesses des contrôles internes effectués par le Centre à l'égard de plusieurs procédures de marchés publics où, ainsi que l'indique la Cour, dans un cas, les membres du comité d'évaluation n'ont pas signé de déclarations d'absence de conflit d'intérêts, tandis que dans l'autre cas, le Centre n'a pas pris de décision formelle concernant la non-nomination d'un comité d'évaluation, n'a pas établi de rapport d'évaluation ou de décision d'attribution et n'a pas publié d'avis d'attribution; invite le Centre à définir un plan d'action destiné à limiter le risque que de telles faiblesses ne se reproduisent; invite également le Centre à informer l'autorité de décharge des progrès réalisés en la matière;

Transition numérique et écologique

24. relève que le Centre dispose d'une politique de sécurité des systèmes informatiques (ISSP) et de multiples normes de sécurité et qu'il collabore étroitement avec l'équipe d'intervention en cas d'urgence informatique pour les institutions, organes et agences de l'UE (CERT-UE) pour améliorer sa cybersécurité; invite le Centre à se préparer à mettre à jour son ISSP à la lumière des deux futurs règlements du Parlement européen et du Conseil sur la cybersécurité et la sécurité des informations dans les institutions, organes et organismes de l'Union; encourage également le Centre à proposer régulièrement des programmes de formation actualisés en matière de cybersécurité à l'ensemble de son personnel, y compris au personnel d'encadrement, dans la mesure où il s'agit là d'un élément indispensable à la mise en place d'un cadre efficace en matière de cybersécurité;

25. salue les mesures supplémentaires prises par le Centre en 2021 en vue de rendre plus flexibles, d'optimiser et de numériser ses méthodes de travail et ses services; souligne notamment l'introduction des outils de la Commission que sont ABAC, SYSPER, MIPS et ARES ainsi que Systal (nouveau logiciel de recrutement et de sélection en ligne) et SARA (système de suivi du temps consacré par le personnel à diverses activités); salue la décision du Centre d'utiliser le système de signature électronique qualifiée de la Commission;

26. relève qu'en 2021, le Centre a réduit ses espaces de bureaux de 33 % à la suite de la signature d'un nouveau bail, ce qui devrait permettre de réduire la consommation électrique du Centre et la quantité d'énergie utilisée pour le chauffage; salue l'utilisation par le Centre d'éclairages économes en énergie et de détecteurs de mouvement ainsi que l'achat d'électricité verte;

Continuité des activités durant la crise de la COVID-19

27. relève qu'une nouvelle politique de continuité des activités a été définie en 2021 et que les audits de la qualité se sont poursuivis pour garantir la conformité et l'efficience des processus et des procédures du Centre; déplore que la pénurie mondiale d'appareils électronique ait ralenti certains projets d'infrastructure et projets informatiques du Centre;

28. relève que le Centre indique que la généralisation du télétravail depuis le début de la pandémie de COVID-19 s'est bien déroulée et qu'avec l'optimisation et la numérisation des processus du Centre, elle a permis d'améliorer la performance, l'efficience et l'affectation des ressources; constate toutefois que les restrictions imposées à la présence du personnel sur place ont ralenti la mise en œuvre de certains projets du Centre;

Autres observations

29. salue les efforts réalisés par le Centre en 2021 pour améliorer sa visibilité auprès du public; constate que le Centre a amélioré la mesure des réseaux sociaux; félicite le Centre pour avoir organisé une conférence de haut niveau sur le multilinguisme, pour avoir activement participé à la conférence sur le langage clair organisée par la Commission et pour avoir organisé des actions d'information comportant l'échange de bonnes pratiques avec les universités et avec le monde de la traduction;

30. invite le Centre à redoubler d'efforts pour publier des informations pertinentes sur ses résultats à l'intention des citoyens de l'Union et du grand public dans un langage clair et accessible; prie instamment le Centre d'assurer une plus grande transparence et de faire preuve de plus de responsabilité à l'égard de la population en passant par les médias et les réseaux sociaux;

31. renvoie, pour d'autres observations de nature horizontale accompagnant la décision de décharge, à sa résolution du 10 mai 2023 ([2]) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences.

([2]) Textes adoptés de cette date, P9_TA(2023)0190.